



MAIRIE

CONSEIL MUNICIPAL

31 mars 2023

Liste des délibérations

Membres en exercice : 15 - Présents : 11 - Pouvoir : 1 - Votants : 12

POINT	N° DÉLIBÉRATION	OBJET	DÉLIBÉRÉ
1		Election du secrétaire de séance	Mme Marie-Noëlle DUJARDIN a été désignée secrétaire de séance.
2		Approbation du compte-rendu de séance du Conseil Municipal du 3 mars 2023	Le procès-verbal de la séance du 3 mars 2023 a été adopté.
3	010/2023	Autorisation de remboursement d'une dépense acquittée par un élu	Le Conseil Municipal a autorisé Mme la Maire à rembourser à Mme Liliane MECHE la somme de 480,00 €.
4	011/2023	Créances admises en non-valeur	Le Conseil Municipal a autorisé l'admission en non-valeur d'une créance communale pour un montant de 140,00 € et l'inscription des crédits nécessaires au budget de l'exercice en cours, aux articles et chapitres prévus à cet effet.
5	012/2023	Vote des taux d'imposition 2023	Le Conseil Municipal a validé, pour l'année 2023, les taux suivants concernant les impôts directs locaux : Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFB) : 43,89 %, Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties (TFNB) : 38,53 %, Taxe d'Habitation (TH) : 24,52 %.
6.1.	013/2023	Budget principal – Approbation du compte de gestion 2022	Le Conseil Municipal a approuvé le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par la comptable du Trésor public.
6.2.	014/2023	Budget principal – Approbation du compte administratif 2022	Le Conseil Municipal a approuvé le compte administratif 2022 présenté.
6.3.	015/2023	Budget principal – Affectation du résultat 2022	Le Conseil Municipal a approuvé l'affectation du résultat 2022 comme suit : En section d'investissement, affectation du résultat de clôture de l'exercice 2022 sur 2023 → au compte 001 (solde d'exécution reporté) : - 490 844,45 € . En section d'investissement de l'exercice 2022 → au compte 1068 (excédent de fonctionnement) : + 207 562,42 € . En section de fonctionnement de l'exercice 2022 : → au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté) : + 827 037,52 €.
6.4.	016/2023	Budget principal – Vote du budget primitif 2023	Le Conseil Municipal a approuvé le budget primitif 2023 qui s'équilibre comme suit : En section de fonctionnement : 1 684 165,52 € - En section d'investissement : 2 052 977,20 €.
6.5.	017/2023	Budget principal – Autorisation de procéder à des virements de crédits	Le Conseil Municipal a autorisé Mme la Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnels, dans la limite de 7,50 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement), soit 126 312,41 € pour la section de fonctionnement et 153 973,29 € pour la section d'investissement, concernant l'exercice 2023 du budget principal de la commune.
7.1.	018/2023	Budget assainissement – Approbation du compte de gestion 2022	Le Conseil Municipal a approuvé le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par la comptable du Trésor public.
7.2.	019/2023	Budget assainissement – Approbation du compte administratif 2022	Le Conseil Municipal a approuvé le compte administratif 2022 présenté.

7.3.	020/2023	Budget assainissement – Affectation du résultat 2022	Le Conseil Municipal a approuvé l'affectation du résultat 2022 comme suit : En section d'investissement, affectation du résultat de clôture de l'exercice 2022 sur 2023 → au compte 001 (solde d'exécution reporté) : + 209 338,86 €. En section d'investissement de l'exercice 2022 → au compte 1068 (excédent de fonctionnement) : 0,00 € . En section de fonctionnement de l'exercice 2022 : → au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté) : + 200 493,45 €.
7.4.	021/2023	Budget assainissement – Vote du budget primitif 2023	Le Conseil Municipal a approuvé le budget primitif 2023 qui s'équilibre comme suit : En section de fonctionnement : 273 967,35 € - En section d'investissement : 419 051,11 €.
7.5.	022/2023	Budget assainissement – Autorisation de procéder à des virements de crédits	Le Conseil Municipal a autorisé Mme la Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnels, dans la limite de 7,50 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement), soit 20 547,55 € pour la section de fonctionnement et 31 428,83 € pour la section d'investissement, concernant l'exercice 2023 du budget assainissement de la commune.
8		Actions de formation des élus financées par la commune en 2022	Le Conseil Municipal en prend acte.
9	023/2023	Demande de subvention au titre des amendes de Police : Aménagement du carrefour des Courtils	Le Conseil Municipal a approuvé le projet "Aménagement du carrefour des courtils", retenu la proposition moins-disante de l'entreprise COLAS de Champagné pour un montant de 6 473,00 € H.T. (7 767,60 € T.T.C.) et autorisé Mme la Maire à déposer une demande de subvention au titre des amendes de Police pour l'année 2023.
10	024/2023	Demande de dérogation – Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE)	Le Conseil Municipal a émis un avis favorable pour cette dérogation.

Sillé-le-Philippe, le 03/04/2023
Claudia DUGAST
Maire